



Vaccination obligatoire : le contrôle des enfants fait souvent défaut

Par  antoine pelé | Mis à jour le 03/09/2018 à 12:04



Depuis le 1er janvier 2018, huit vaccins ont été ajoutés, portant l'obligation vaccinale à onze souches. *Dmitry Naumov/Shutterstock / Dmitry Naumov*

Si les crèches s'organisent pour vérifier les calendriers de vaccination des petits qu'elles accueillent, dans certaines écoles, aucun justificatif n'est demandé lors de l'inscription.

«Ici, c'est vaccin ou rien.» Dans cette petite crèche parisienne, Claudine Olivier considère la vaccination comme un enjeu important de santé publique. «La vaccination, c'est pour son enfant et pour les autres», ajoute-t-elle. Avec l'ajout de huit vaccins supplémentaires depuis le 1er janvier 2018, les crèches ont dû s'organiser pour mieux vérifier les calendriers de vaccination de chaque enfant. Elles ont pour la plupart un médecin qui valide l'inscription au regard de la conformité du carnet de santé.

«Le risque, c'est de voir des parents qui vaccinent leur enfant pour avoir une place en crèche mais qui ne font

pas les rappels ensuite»

Anne-Claude Rovera, directrice de la petite enfance du réseau Petits Chaperons Rouges

«Au moins 70% des enfants étaient déjà protégés contre la rougeole», précise Anne-Claude Rovera, directrice de la petite enfance du réseau Petits Chaperons Rouges qui compte 420 crèches en France. Le réseau s'est préparé «dès le début de l'année» pour informer les parents des nouvelles obligations. Mais avec la résistance des «antivaccins», «il y a le risque de faux certificats donnés par des médecins méfiants. En cas de doute, on peut saisir le Conseil de l'ordre», rassure-t-elle.

Ce qu'il faudra vérifier durant l'année, c'est le calendrier des rappels. «Les directrices d'établissements s'en chargeront avec les pédiatres. Le risque, c'est de voir des parents qui vaccinent leur enfant pour avoir une place en crèche mais qui ne font pas les rappels ensuite», craint Anne-Claude Rovera. La crèche est «un endroit où l'inscription est un choix des parents, rappelle Claudine Olivier. Les risques de manquements sont plus nombreux à l'école qui est, elle, obligatoire».

Attitude permissive

Un constat observé lors d'une inscription dans une école privée sous contrat du XI^e arrondissement de Paris, où l'établissement demande aux familles «la date du dernier vaccin antitétanique», sans aucun justificatif supplémentaire. Et sur des formulaires d'inscription, comme à Sartrouville (Yvelines), la mention du carnet de santé de l'enfant n'existe simplement pas. «Il y a une vraie défaillance au moment de l'inscription, s'indigne le Pr Jean-

Hugues Dalle, professeur de pédiatrie à Paris-VII et à l'hôpital Robert-Debré. Personne n'effectue la vérification des vaccinations si l'enfant est inscrit sans être vacciné. Il faudrait sanctionner au porte-monnaie les parents récalcitrants».

«C'est une question de santé publique car à la fin, il y a des morts ou des handicaps sévères»

Jean-François Eliaou, député (LaREM) de l'Hérault et médecin immunologiste

À Guéret (Creuse), on assume que «le carnet de santé est obligatoire, mais on ne bloque pas non plus l'entrée à l'école à un enfant non vacciné». Une attitude permissive dénoncée par les professionnels de santé dont Jean-François Eliaou, député (LaREM) de l'Hérault et médecin immunologiste. «C'est une question de santé publique car à la fin, il y a des morts ou des handicaps sévères», déplore-t-il. En juin dernier,

c'est une adolescente de 17 ans qui est décédée à la suite de complications neurologiques de la rougeole. «En France, la couverture était insuffisante, et c'est pour ça que les maladies reviennent», ajoute le député.

Et lorsqu'un enfant passe entre les mailles du filet, la médecine scolaire peut prendre le relais des vérifications. Mais dans un rapport rendu en octobre 2017, l'Académie de médecine dresse un bilan inquiétant de la situation. «Le nombre de médecins scolaires est en diminution constante, passant de 1400 médecins de l'éducation nationale en 2006 à 1000 en 2016», rapporte l'académie. Pour Jean-Hugues Dalle, «c'est une faillite de notre système, la médecine scolaire est sous-développée. Ils ne peuvent plus s'occuper de tous les élèves».